

Options



SUPPLÉMENT MINES ÉNERGIE N° 659 Septembre 2020

**Soupe à la grimace pour les héros du Covid
dans l'énergie !**

DOSSIER

Maîtriser nos outils industriels

Après un printemps sous cloche, un été masqué, voilà l'automne qui s'ouvre sur une deuxième vague d'épidémie. Une rentrée inédite, anxiogène pour un grand nombre d'entre nous, profondément ébranlés par ces longues semaines de confinement avec beaucoup d'interrogations sur notre avenir. La CGT et son Ufict, après tous ses efforts

Nous ne sommes pas dupes

pour protéger les salariés dans des CSE, CSSCT à répétition, doit désormais être sur le front pour analyser les projets d'accords que nos dirigeants sont pressés de nous faire signer. Nous ne sommes pas dupes, la direction et le gouvernement avec leurs plans de relance et d'économie veulent relancer la machine à produire des profits et continuer à faire pression sur les salaires et précariser emplois et salariés. Le secteur de l'énergie est doublement touché par cet épisode. D'une part, la crise COVID ralentit les projets industriels, et c'est aggravé par un plan d'économies qui met en péril le fonctionnement même de l'entreprise. D'autre part, la politique énergétique engagée par le gouvernement sur notre secteur a des conséquences qui se font durement sentir : fermeture des unités de production thermique et nucléaire, plans de restructuration... Pour- tant de l'argent il y en a ! Après la journée du 17 septembre



qui a été un bon début compte tenu des circonstances, nous devons continuer à mobiliser les agents. C'est tous ensemble que nous pourrons combattre ces politiques néfastes. A nous d'amplifier cette mobilisation pour un avenir viable de nos entreprises et de notre société.
Bonne rentrée à tous

Johanne Debunne
Animatrice du comité de rédaction Options

Ont participé à ce numéro :

Pascal Cabantous, Johanne Debunne, Marc Faraut, Philippe Godineau, Valérie Goncalves, Virginie Gonzales, Laurence Hoeffling, Delphine Leblanc, Jean-Paul Rignac, Ghislaine Roux, Matthieu Vandestock, Jacques Rouquayrol

Ufict-CGT Mines-Energie
263, rue de Paris - 93516
Montreuil Cedex
ufict@ufict.fnme-cgt.fr
www.ufictfnme.fr

Rédacteur en chef :
Jean-Paul Rignac
Conception graphique,
maquette :
Studio-RivetPresseEdition

Dépôt légal : 2^e trimestre 2001 -
Bobigny
Commission paritaire n°0112S08090
du 18 janvier 2007
Photogravure et impression :
Zone d'Activités - 77590 Bois-Le-Roi

Imprimé sur du papier provenant
d'Autriche
Eutrophisation : Ptot 0,007kg/Tonne



SOMMAIRE

- 3 MON ŒIL EN RÉGION**
La bulle d'air : un espace de respiration
durant le confinement
- 4 VIE SYNDICALE**
Un plan de travail pour réussir
les 6 prochains mois
- 6 ACTUALITÉ**
Le référent harcèlement sexuel du CSE :
un simple alibi ?
- 7 DOSSIER**
Maîtriser nos outils industriels
- 12 STRATÉGIE DES ENTREPRISES**
Soupe à la grimace pour les héros
du Covid dans l'énergie !
Taxonomie ?
- 16 ACTUALITÉ**
De l'argent il y en a !



LA BULLE D'AIR : UN ESPACE DE RESPIRATION DURANT LE CONFINEMENT

Trois semaines après l'entrée en confinement (débuté le 13 mars), les élus CGT du CSE Moyens Centraux ingénierie et expertise d'EDF (Ingeum, DOAAT...), ont proposé une pause quotidienne d'une heure : un véritable succès... Avec « La bulle d'air » et selon leurs disponibilités, tous les 1 800 agents du périmètre du CSE ont pu se connecter et discuter avec leurs représentants CGT de 14 h à 15 h pendant le confinement.

Pourquoi ce nom ?

Pour symboliser la légèreté dans cette période difficile... car une bulle d'air remonte toujours à la surface. La bulle d'air a été la solution pour maintenir un lien social différent de ceux déjà existants pour toutes et tous : une sorte de machine à café virtuelle, en un lieu informel, bien utile pour accepter un quotidien rendu difficile par le confinement. Dans les premières semaines c'est une trentaine de personnes qui étaient connectées tous les jours ! A l'annonce du déconfinement, c'était plutôt une vingtaine : décision a alors été prise d'espacer la fréquence à 3 bulles d'air par semaine et non plus 5.



Citoyenneté, intelligence collective...

Les « bulles d'air » ont permis de créer de nouveaux liens avec les agents. Elles ont été vues comme un moment d'échange privilégié entre des participants éloignés car venant de 7 unités différentes d'EDF. Les sujets abordés ont été variés, allant de l'importance du statut des IEG, aux politiques de santé publique, en passant par la spécificité de la CAMIEG et d'autres sujets parfois plus philosophiques... De ces bulles d'air est né un projet de continuation de l'activité post confinement, dans un environnement préservant la santé et la sécurité des agents. Cela s'est concrétisé par un document issu de toute cette intelligence collective : le PAPASS. C'est d'ailleurs ce PAPASS qui a servi de base de travail à la CGT pour définir concrètement les modalités de la continuité d'activité sur site et à distance. La direction a même reconnu qu'elle s'était inspirée de certains de ses éléments pour rédiger ses Plans de Reprise d'Activité locaux.

Un moment d'échange privilégié

Les « bulles d'air » ont mis en perspective l'importance de la citoyenneté dans l'entreprise et de l'intelligence collective. C'est dans ce cadre que la CGT a animé durant 3 mois ces rencontres informelles qui se sont ensuite transformées en échanges physiques. Car même si les outils informatiques évoluent, offrent de nouvelles possibilités... rien ne remplace le contact humain quotidien.

Des rencontres informelles transformées ensuite en échanges physiques



UN PLAN DE TRAVAIL POUR RÉUSSIR LES 6 PROCHAINS MOIS

Fixer un cap et insuffler une dynamique positive : tel est l'objet de cette proposition Ufict.

Le confinement que nous avons traversé et cette crise sanitaire qui joue les prolongations affectent nos militants du fait des incertitudes sur l'avenir. Malgré l'adaptation de nos pratiques syndicales, le maintien d'un lien avec nos adhérents et les salariés absents des sites, des réunions à distance... bon nombre de collectifs syndicaux ont été désorganisés. Et le manque de visibilité sur l'éventualité d'un retour à la normale n'arrange rien : c'est toute notre dynamique qui est enrayée.

Pour inverser cette tendance, l'Ufict propose son plan de travail pour le second semestre. Le décliner permettra de se fixer un cap pour les 6 mois à venir et d'insuffler une dynamique positive. Car un plan de travail donne de la cohérence à son activité, sans subir l'urgence d'une actualité de plus en plus dense, tant les bouleversements de nos entreprises se sont accélérés. Or, pour être efficaces, il est indispensable d'inscrire notre activité dans la durée et dans la continuité, pour gagner la confiance et l'écoute des salariés, trop souvent enclins à la résignation.

Déploiement et renforcement en fil rouge

Ce plan de travail s'inscrit dans la continuité du 1^{er} semestre (très impacté par la crise sanitaire). Il s'articule autour de la dynamique syndicale car vous, nos syndiqués, représentez une force considérable. Vous êtes le premier lien, en contact quotidien avec les salarié.es. Faciliter votre implication est essentiel parce que la moindre contribution, participation ou implication de votre part, quelles que soient vos disponibilités ou compétences, contribue à renforcer l'Ufict et la CGT. Notre slogan « Des syndiqué.e.s : auteurs, acteurs et décideurs » doit devenir une réalité, pour éviter des fonctionnements de syndicats recroquevillés sur quelques élus et premiers militants : pour proposer autre chose qu'un syndicalisme délégué et institutionnel.

**L'implication
de chaque syndiqué.e
est essentielle**

**Des syndiqué.e.s :
auteurs, acteurs et
décideurs**

Entretenir une relation privilégiée avec l'ensemble des adhérents, les informer, les réunir, les consulter... doit être une priorité. Mais force est de constater que les principaux militants – dont le nombre, hélas, se restreint – ont tendance à se laisser trop absorber par le quotidien des instances de représentativité, de plus en plus chronophages face à des évolutions incessantes, dans toutes nos directions.

Pour sortir de cette spirale, une seule solution : replacer notre vie syndicale au cœur de nos préoccupations, pour renouer des liens parfois distendus avec les adhérents, et prioriser cela dans un plan de travail local.

Former pour mieux impliquer nos syndiqués

La formation syndicale est un pilier fondamental de l'accompagnement des syndiqués. C'est en améliorant la connaissance de notre organisation, la prise en compte des enjeux spécifiques et la connaissance des repères revendicatifs, que nos adhérents seront incités à plus et mieux s'impliquer.

**Former nos
adhérent.e.s pour
qu'ils s'impliquent
plus et mieux**

C'est pour cela que l'Ufict propose de réimpulser, dans les syndicats et collectifs, le stage « Ancrer une activité spécifique ». Ce stage, qui mêle formation théorique et mise en pratique, a vocation à dynamiser les collectifs au travers de la construction collective d'un plan de travail, avec des objectifs de déploiement.



Un espace de confiance pour agir

Plan de travail 2ème semestre 2020

Validé par le CN
le 8/07/20

fil rouge **Dynamique syndicale** **Rencontres des syndicats/sections** fil rouge
pour le déploiement (avec les instances élues) **Relance commission régionale Ufict**

Les membres du BE et les animateurs régionaux Ufict se tiennent à votre disposition pour toutes initiatives. Sollicitations à envoyer à ufict@ufict.fr

Vie syndicale

- ▶ Réunions collectifs Ufict
- ▶ Réunions syndiqué-e-s

Accueil nouveaux arrivants
Fiches vos droits

Coordination réseau des élu-e-s
CSP cadre
Formation CSP cadre

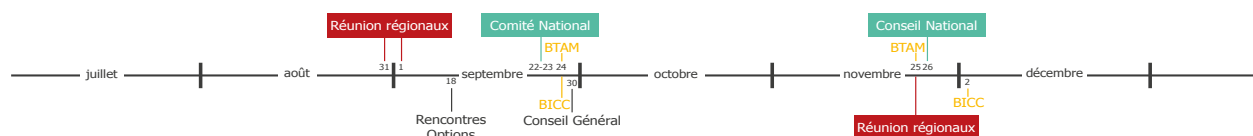
Abonnements gratuits 6
mois à Options

- Mises à jour :
- ▶ Abonnements Options
 - ▶ Cogitiel
 - ▶ Listes de diffusion
 - ▶ Cartographie

Rencontres des
syndiqués encadrants
des AS

Formation « Ancrer l'activité spécifique »

Formation Syndicale d'Accueil



Revendicatif

Campagnes

MANAGEMENT

- ▶ Déploiement Options spécial
- ▶ Mise en débat des propositions avec les managers (à l'aide de la grille d'entretien)

Classifications / Rémunérations

Fonctions Support et d'Appui

Travail à distance

Stratégies des entreprises

Retraite

Communications

Autres communications

- ▶ Suppléments d'Options thématiques
- ▶ Actu Cadres
- ▶ Watt's UP
- ▶ Tracts



Tous les documents sont disponibles sur le site de l'ufict : <https://ufictfms.fr>

Notre syndicalisme spécifique est trop méconnu

De nombreux salariés ignorent encore l'existence de notre syndicalisme spécifique. Soit parce que nous n'existons pas sur leur lieu de travail, soit parce que le syndicalisme que nous y pratiquons leur semble trop éloigné de leurs préoccupations. L'enjeu du renforcement de notre Ufict repose sur le renforcement de notre visibilité. Il nous faut plus et mieux faire connaître nos campagnes revendicatives, pour démontrer que nos réflexions et propositions sont en adéquation avec les préoccupations des salarié.e.s. Leur montrer que notre syndicalisme spécifique répond bien aux aspirations de toutes et tous les ICTAM.

Nos campagnes sont conçues pour livrer notre vision, mais aussi pour ouvrir les débats avec les salarié.e.s afin de construire, avec elles.eux, des propositions revendicatives. C'est le sens de nos campagnes actuelles « management » et « télétravail ».

Renforcer
notre
visibilité

LE MANAGEMENT AU CŒUR DE LA TOURMENTE

L'essor du management dit « collaboratif », censé répondre au besoin d'autonomie revendiqué par les salariés, en parallèle du fort développement du télétravail, plongent les managers dans la tourmente. Les modes de management font les frais de réorganisations incessantes dans nos entreprises.

Dans ce contexte le Conseil National de l'Ufict a décidé de lancer une campagne « management ». Un Options (8 pages) « Spécial management » expose notre vision de ce que devrait être le management de demain. Il est à la disposition des syndicats. L'objectif est de le distribuer le plus largement possible aux managers, mais surtout de mettre en débat, avec eux, nos propositions. C'est en confrontant notre vision à leur réalité que nous pourrions co-construire des revendications et démontrer toute l'utilité de la CGT et de son Ufict.



LE RÉFÉRENT HARCÈLEMENT SEXUEL DU CSE : UN SIMPLE ALIBI ?



Depuis le 1^{er} janvier 2019, tous les CSE doivent nommer un Réfèrent en matière de lutte contre le Harcèlement Sexuel et les agissements sexistes (RHS) parmi leurs élus.

Les syndicats et les associations féministes saluent cette loi (Liberté de choisir son avenir professionnel), mais la fonction RHS

reste encore nébuleuse.

Quel rôle pour le RHS ?

Si l'article L.2314-1 du code du travail précise les dispositions pour sa nomination, rien n'est formellement défini dans le texte de loi : quel rôle, quels moyens et surtout quelle indépendance pour le référent ?

Un guide pratique et juridique publié en mars 2019 par le Ministère du travail précise les obligations spécifiques du référent « entreprise ».

Depuis janvier 2020 des publications sur le sujet commencent à apparaître expliquant que son rôle est de prévenir des situations de harcèlement sexuel ou des agissements sexistes, d'orienter, d'informer... Mais le RHS du CSE n'a aucun temps supplémentaire pour réaliser cette mission.

Les syndicats souvent en première ligne

Les syndicats sont interpellés par des salariés face à des situations de violences sexuelles et sexistes et parfois en tant que témoins. Le RHS du CSE est-il « outillé » pour recevoir les victimes ? Sur quel champ légal peut-il agir ? Qu'est-ce qui lui incombe dans des situations qui peuvent

dériver juridiquement ? Quelles sont les règles du secret et de la confidentialité ? La mise en place d'un RHS au CSE n'est-elle pour le gouvernement qu'une façon de se donner bonne conscience ou un simple alibi ?

Depuis fin 2019, des formations en ligne sont proposées, comme le MOOC de l'université de Lille. En fin de formation, suite à un questionnaire, les stagiaires reçoivent une attestation de suivi. Mais l'aspect émotionnel du RHS au CSE est oublié et il n'y a rien non plus sur les champs d'actions juridiques puisqu'ils n'existent pas.

Situations et dépositions se multiplient

Depuis les élections dans les IEG de fin 2019 et la mise en place du RHS au CSE, les témoignages augmentent. Par exemple, en Normandie, les contacts avec le RHS du CSE ou le référent entreprise se font par mail ou par téléphone. Ainsi trois situations ont déjà été remontées. Sur deux d'entre elles la Direction a mené des expertises, mais en revanche sur un site ENEDIS, elle ne veut pas en entendre parler. Dans ce cas, c'est le RHS du CSE qui entreprend l'interpellation de l'employeur par le biais de la CSSCT. Ainsi, il mène l'enquête pour apporter la preuve que l'agent est victime de harcèlement sexuel et que l'employeur ne respecte pas son rôle.

Pour la CGT, le RHS du CSE devrait être formé et avoir du temps supplémentaire pour écouter et mettre en œuvre des actions : agir envers l'entreprise en utilisant le droit d'alerte, saisir la CSSCT pour demander une enquête, conseiller d'aller consulter le médecin du travail, inciter le salarié en souffrance à

rencontrer l'inspection du travail, soumettre un dossier à l'avis d'un juriste ou d'un avocat... Il faudrait aussi que le harcèlement sexuel et agissement sexiste soit formulé comme étant bien un risque.

Prévenir des situations de harcèlement sexuel ou des agissements sexistes, orienter, informer



MAÎTRISER NOS OUTILS INDUSTRIELS



La logique financière du marché de l'électricité demande toujours plus de réactivité au système de production, transport et distribution. Après une phase d'automatisation des outils industriels, les entreprises de l'énergie affichent désormais une volonté très claire de recourir à l'Intelligence Artificielle (IA) pour répondre aux défis qu'impose le marché.

Comment vont évoluer les situations de travail? Quels impacts sur la mobilité et les choix de vie des salariés? Nos outils de productions sont-ils fragilisés?

Options tente d'y voir plus clair au travers de ce dossier...

EQUILIBRE DU RÉSEAU, DISPONIBILITÉ ET LOGIQUE DE MARCHÉ

Pour répondre à ces contraintes les entreprises ont recours à l'Intelligence Artificielle : mais pour quelle fiabilité ?

Le Réseau de Transport d'Electricité (RTE) assure l'équilibre de production, de transport et de vente tout en travaillant en cohérence avec les autres transporteurs européens. Pour cela, il sollicite les moyens de production d'EDF, d'Engie, de la Société Hydro-Electrique du Midi, de la Compagnie Nationale du Rhône... Au travers des interconnexions entre pays, des flux s'opèrent avec les marchés allemands, suisses, espagnols, anglais pour ne citer que les principaux.

Les guichets entre producteurs et transporteurs

La Direction Optimisation Amont/Aval & Trading (DOAAT) est l'interlocuteur d'EDF pour RTE. Une fois par heure, à partir des données informatiques qu'ils détiennent, RTE et DOAAT mettent à jour les programmes de production, c'est-à-dire le retrait ou la mise à disposition de moyens de production dans le mix énergétique en fonction des besoins : c'est la logique des guichets. En cas d'arrêt d'un outil de production pour cause d'aléa, le transporteur sollicite le moyen de production disponible le moins cher et le plus rapide à mettre en route : de 7 à 15 mn pour l'hydraulique de barrages via les Centres de Conduite Hydraulique (CCH), sinon d'une à trois heures pour les autres moyens de production hors nucléaire. La décision d'arrêter ou de démarrer un moyen de production reste à la main du producteur.

Le développement de la production d'électricité à partir des énergies renouvelables (Enr) non pilotables (solaire et surtout éolien), en France comme dans les pays frontaliers, exige une réactivité toujours plus grande pour réaliser l'équilibre production/consommation.

Ces Enr sont envoyées sur le réseau en fonction de la météo et sont prioritaires par rapport aux autres moyens de production. Ainsi, en fonction du vent, la production d'électricité d'origine éolienne peut être presque nulle, ou représenter plus de 20 % du mix énergétique français à un moment donné.

Pour faire face à ces variations rapides et peu prévisibles, RTE sollicite ou stoppe d'autres moyens de production pilotables, en tenant compte du prix, de la puissance, de la disponibilité et du temps de mise en route.

C'est cet équilibre production/consommation d'électricité qui fixe le prix de marché, qui entraîne des sollicitations sur l'ensemble des outils industriels, et qui nécessite une réactivité toujours plus élevée des producteurs pour optimiser vente d'électricité et marge bénéficiaire. Les échanges entre producteurs et transporteurs se font via des guichets qui sont horaires aujourd'hui, et dont la fréquence passera au quart d'heure d'ici à 2025.



Sources : Media Center EDF-RTE, réseau Transport - Salle de dispatching, Centre National d'Exploitation du Système (CNES) à Saint Denis – Crédit Photo : SARGOS ALEXANDRE

Une meilleure maîtrise industrielle avec le numérique ?

L'accélération des flux d'informations entre les acteurs du marché de l'électricité à la maille européenne impose la mise en œuvre de logiciels toujours plus puissants. Ces logiciels traitent et agglomèrent les données pour aider les

salariés à la prise de décisions. Mais au RTE, dans les CCH, à la production hydraulique... l'IA (Intelligence Artificielle) se substitue déjà à l'homme pour manœuvrer les outils industriels dans des temps record. Quels seront les impacts en termes de

Une réactivité toujours plus grande pour équilibrer production/consommation

sûreté ? Quelles conséquences pour les salariés dans leur rapport à l'outil industriel et à leur travail ?

Exiger toujours plus de réactivité ne sera pas sans risque d'aléas techniques sur les outils industriels avec des coûts de maintenance à la hausse à moyen et long terme.

L'intégration de l'IA, comme du numérique en général, s'accompagne de réductions d'effectifs, particulièrement pour les personnels d'astreinte qui sont pourtant là pour surveiller les outils de production, transport et distribution d'électricité. Ce sont eux qui, au quotidien, écoutent, voient, « respirent » les machines et détectent les phénomènes anormaux susceptibles d'endommager leur outil de travail : inévitablement cela doit nous interpeller sur la sûreté de nos installations.

Quelques exemples concrets

Suite au désastre de Fukushima, EDF a entrepris de gros travaux dans les centrales nucléaires et renforcé ses équipes de conduite pour être en mesure de faire face à des dysfonctionnements simultanés. Mais le facteur humain n'est pas à mettre en opposition à l'IA, car les deux sont complémentaires. Ils entrent dans l'un des deux principes de base de la sûreté, à savoir la diversité. L'IA peut ne pas saisir une donnée importante du fonctionnement de la machine, alors que l'humain l'aurait détectée et vice versa. Effectivement, la modélisation d'une quantité faramineuse de données opérée par l'IA complète l'analyse humaine et éventuellement pallie aux lacunes de ce dernier. Mais si l'IA est utile dans la recherche d'une meilleure réponse aux besoins, nous devons également nous interroger sur : Qui a conçu l'IA ? Qui la maintient ? Quelle garantie que le maître d'ouvrage en ait la parfaite maîtrise ?

Autre exemple, sur les sites de production thermique classique fleurissent depuis quelques années des turbines à gaz pilotées par l'IA. Elles augmentent notre dépendance vis-à-vis des pays exportateurs de gaz mais surtout EDF les a mises dans les mains de Général Electric au travers de son plan de financement. Peu à peu les fournisseurs d'énergie abandonnent la maîtrise industrielle de leurs outils de production au profit des constructeurs d'équipements.

A contrario, sur le site de production de DK6 d'Engie (turbine à gaz et turbine à combustion) et dans un souci d'indépendance vis-à-vis des constructeurs, c'est un ancien salarié d'Alstom, embauché par Engie, qui a réalisé le cahier des charges pour la conception et l'installation du nouveau système de contrôle commande. Il en organisera également la maintenance.

Des choix d'organisation incohérents pour répondre au marché

Regrouper les équipes d'astreinte en

Analyse humaine et IA sont complémentaires

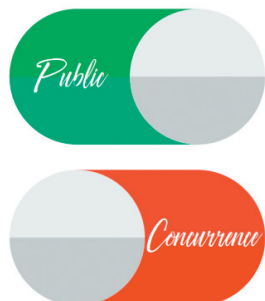
hydraulique dans le bas des vallées, alors que leur présence au pied des ouvrages est un gage de réactivité. Réduire le nombre de dispatching de 8 à 3 côté RTE, avec la décapitation des équipes de quart. Oublier les

spécificités de conception et d'exploitation des centrales nucléaires pour être plus réactif face à la nécessité de « jouer » sur le marché de l'offre et de la demande. Supprimer certaines astreintes sur le réseau de distribution pour ne s'appuyer que sur « l'intelligence » d'un outil Linky imparfait... Autant de décisions incohérentes qui, parfois, donnent lieu à des prises de conscience, comme récemment le Directeur de la DPNT d'EDF : il a exprimé sa volonté de réinternaliser une partie de la maintenance pour renforcer la maîtrise industrielle sur les outils de production. Cela va-t-il enfin se généraliser ?

Réinternaliser les savoir-faire et contrôler fournisseurs et prestataires

Mais pour maîtriser les outils industriels de production d'électricité, il faut une politique industrielle volontariste, avec un maintien et un développement des savoir-faire en interne. Et l'intégration de l'IA dans les process doit suivre cette logique. Car derrière l'IA se cache une programmation intentionnelle, économique et même politique. L'IA est un complément du travail humain et dépend simplement de qui la dirige, et quelles sont ses intentions. Si elle n'est pas une réponse suffisante aux défis de l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité en Europe, elle doit contribuer, aux côtés des opérateurs, techniciens et cadres exploitants, à aider les acteurs du secteur à mieux maîtriser leur outil industriel pour une meilleure réponse aux besoins en énergie des populations.

Les Agences Obligations d'Achat : ce dispositif prévu par l'Etat, promulgué en 2011 au code de l'énergie (article L314-1), impose aux fournisseurs d'énergie (EDF ou tout autre fournisseur) l'achat des surplus ou de la totalité de la production électrique en provenance d'installations éoliennes, géothermiques, biomasse, solaires, cogénération, incinération et autres petites installations. Ce contrat lie l'opérateur de réseaux au producteur d'énergie. Il est aussi appelé : obligation d'achat. Il paye aux producteurs Enr la différence entre le prix du marché (50 € le MWh par exemple) et leur coût de production (par exemple 80 € le MWh).



Les propositions de la FNME CGT : le PPE

Le programme progressiste de l'énergie rentre dans cette perspective de réponse aux besoins :

- Fin du marché de l'électricité ouvert à la concurrence et maintien de la péréquation tarifaire.
- Réintégration de l'ensemble du secteur de l'électricité, c'est-à-dire de la production, du transport, de la distribution, de la commercialisation et de l'amélioration de l'efficacité énergétique, dans un service public de l'énergie.
- Solidarité renforcée avec un droit fondamental à l'énergie.

- Maîtrise industrielle de long terme, garante de l'efficacité des outils industriels, en s'appuyant sur la fidélisation du panel fournisseurs et avec un regard sur la composition de leur actionnariat. Sans oublier un volet social notamment sur la sécurisation des parcours professionnels et le maintien des compétences des salariés. Il s'agit là aussi de maintenir les savoir-faire en interne, mais aussi de ré internaliser les savoir-faire considérés comme stratégiques, notamment le développement de l'IA... Le but : répondre aux besoins en investissement, exploitation, recherche & développement et maintenance des infrastructures de production et de réseaux.

Coût de production estimé de l'électricité en France par filière (hors raccordement) : les écarts sont considérables !

Filière	Coût de production du MWh	Pilotable ?
Parc nucléaire en exploitation après Fukushima (grand carénage compris)	33 à 36 €	x
EPR Flamanville et en Angleterre	120 €	x
Futurs EPR optimisés	De 70 à 90 €	x
Turbine à gaz	De 70 à 100 €	x
Photovoltaïque (PV) en toiture	142 €	Non
Eolien terrestre (on shore)	82 €	Non
Eolien en mer (off shore)	180 €	Non
Hydraulique	Entre 10 et 15 €	x
Thermique charbon et fuel	Aujourd'hui abandonnée, cette filière représentait cependant une importante capacité de production réactive et pilotable, notamment pour les pointes de consommation	x

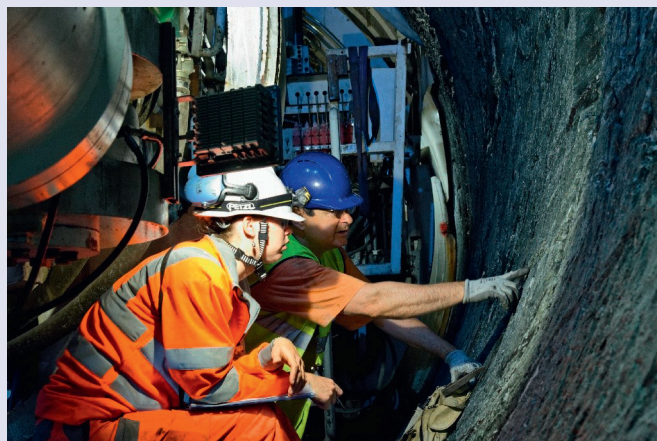
Source : <https://prix-elec.com/>... ces coûts sont donnés à titre informatif, sans garantie. Ce sont surtout les ordres de grandeurs des écarts entre filières qui sont à prendre en considération, plus que les valeurs absolues.

PAROLES DE CHEFS DE QUART EN CENTRE DE CONDUITE HYDRAULIQUE (CCH)

« Ce que j'aime dans mon métier, c'est élaborer des stratégies, les plus efficaces possibles, dans le but de garantir la sûreté hydraulique, le respect des contraintes d'exploitation et en gardant des marges d'ajustement pour la DOAAT et RTE. Le chef de quart est un optimiseur de la gestion des écoulements en temps réel. Il doit mettre en cohérence et savoir prioriser les règles de trois univers différents, à savoir: l'exploitation (EDF Hydro), le mécanisme d'ajustement (RTE) et l'optimisation financière du Groupe (EDF DOAAT). C'est un métier à fort enjeu qui nécessite autonomie, rigueur et initiative ».

« Travailler dans un CCH, c'est se retrouver au cœur du fonctionnement de l'hydraulique en gérant la sûreté des installations, la sécurité du réseau et l'optimisation de notre production. Cela offre une vision d'ensemble de l'exploitation hydraulique et de ses enjeux! L'activité mêle missions opérationnelles, capacité d'analyse et

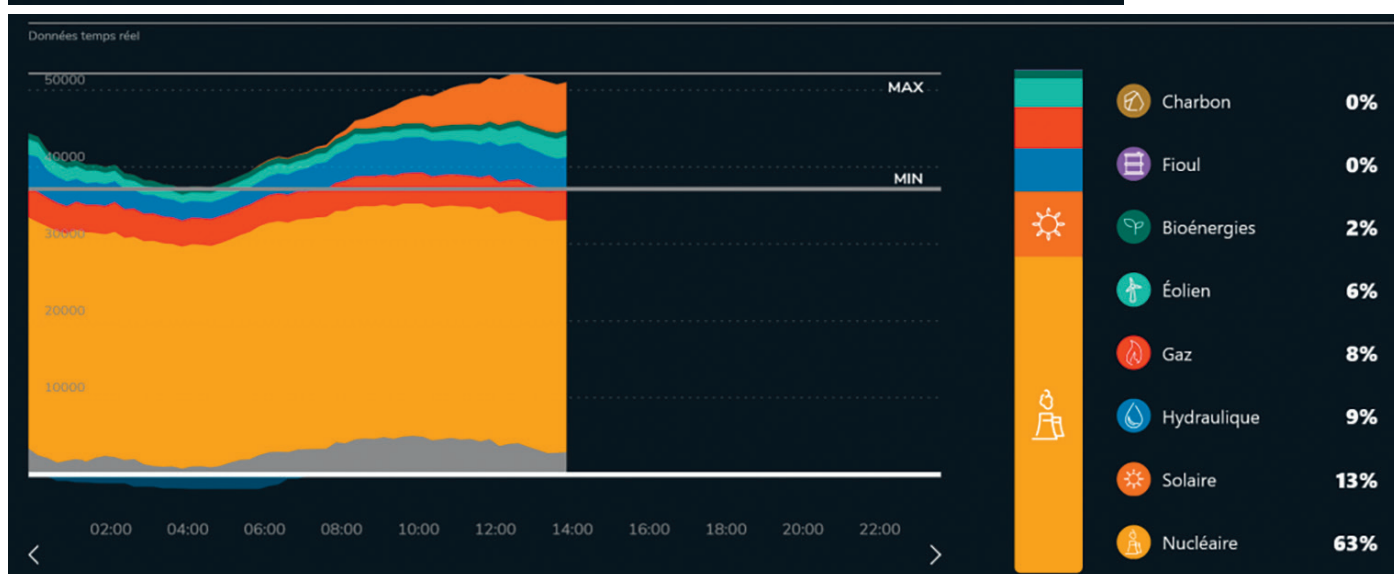
prise de recul au service de l'exploitant et de l'optimiseur interne, la DOAAT ».



Source : Photo Center EDF - Chantier hydraulique de Romanche Gavet, Isère, Crédit photo : HURET CHRISTOPHE



Source : <https://www.rte-france.com/eco2mix/la-production-delectricite-par-filiere> - Données du 27/08/2020



Le taux d'utilisation de chaque filière influence fortement son coût de production. Ainsi, le prix du MWh des turbines à gaz augmente si elles sont sous utilisées. A contrario, le coût de production du PV tend à baisser puisque tous ses MWh produits sont mis sur le réseau.

L'hydraulique cumule les avantages ! Renouvelable, pilotable, sans CO₂, très faible coût de production, très grande disponibilité... Mettre en concurrence les concessions hydrauliques en renouvellement, y rajouter le projet Hercule qui prévoit un statut de régie pour EDF Hydro... démontre la volonté de l'Etat de privatiser les bénéfices. Cela mettrait en danger l'équilibre électrique de la France.

Energies renouvelables (Enr) à prix nul ?

Le démantèlement du service public intégré, la politique de subventionnement à outrance des Enr menée par les différents gouvernements ont faussé le fonctionnement du marché. Les énergies intermittentes, éolien et photovoltaïque, sont introduites en bourse sur le marché spot, à un prix quasiment nul puisqu'elles sont déjà financées par les consommateurs (à leur insu). Il s'agit là d'une atteinte caractérisée à la libre concurrence pourtant prônée par la Commission Européenne. Les conséquences touchent essentiellement les consommateurs qui ont vu la taxe CSPE constamment s'alourdir sur leur facture, et tous les producteurs d'électricité pilotable qui vendent moins en quantité et moins cher en prix (assez souvent à des prix inférieurs à leurs coûts de production).



Sources : Media Center EDF - crédit photo : Shutterstock

SOUPE À LA GRIMACE POUR LES HÉROS DU COVID DANS L'ÉNERGIE !

En réponse à l'implication de leurs personnels dans la crise, EDF et Engie sortent leurs plans d'économies. Au programme : cessions, suppression de postes, dégradation des conditions de travail... !

Bien que nous soyons encore dans la crise sanitaire du Covid, son impact social est déjà là. Plan d'économies carabiné à EDF (Mimosa), qui s'ajoute au risque de scission Hercule (EDF Bleu et Vert), cession de la partie « services » chez Engie, avec de nouvelles orientations stratégiques pour les années à venir. Conséquence pour les salariés de ces deux entreprises : gel des embauches, détérioration des conditions de travail et salaires sous pression.

Des remerciements au goût amer chez EDF !

Si le PDG d'EDF JB Lévy reconnaît qu'« EDF a répondu présent », avec des salariés qui se sont démenés, y compris au plus fort de la crise Covid, pour assurer la continuité du Service Public de l'électricité, son plan d'économies, Mimosa, va accentuer la dégradation des conditions de travail des personnels. Limitation des investissements (15 Md€ en moyenne sur 3 ans), baisse des charges opérationnelles (salaires...), nouvelles cessions non cœur de métier (3 Md€)... Tout ceci va avoir des répercussions concrètes sur le quotidien de travail de tous les salariés d'EDF. Ce nouveau plan d'économie ne vise en rien à régler les problèmes structurels d'EDF : son impossibilité à financer ses projets nouveaux pour la transition énergétique sans recours à l'emprunt... Tout cela parce que ses concurrents captent les profits en vendant une partie de son électricité nucléaire qu'ils achètent à bas prix. Alors



© EDF - MORIN ALEXIS

que c'est EDF qui produit/transporte/distribue mais ne commercialise qu'une partie de son électricité. La perte moyenne d'emplois qui était de -0.5 % an passe désormais à -1.5 % par an.

**Ces plans d'économies
ne visent en rien
à régler les problèmes
structurels**



Stratégie des entreprises

Et toutes ces mauvaises nouvelles ne prennent pas en compte l'effet Covid...

Et ensuite ?

Rien ne garantit qu'avec l'évolution de la crise sanitaire, ces plans ne s'aggravent encore (seconde vague, baisse des consommations d'énergies...), ou que le retour d'expérience du confinement soit exploité au profit des entreprises et contre les salariés.

A EDF un projet TAMA (Travailler Autrement, Manager Autrement) prévoit baisse des déplacements, formations à distance, automatisation et simplification des processus RH et réorganisations touchant les strates managériales... Durant la crise, les désorganisations et multiples transformations, menées au pas de charge, ont aussi eu des conséquences négatives sur les salariés. Pourtant, les entreprises, au second semestre, devront encore compter sur un investissement sans réserve des salariés (pour limiter, par exemple, les retards sur les arrêts de tranches nucléaires EDF à l'approche de l'hiver), alors que toutes les compétences sont déjà aujourd'hui proches de la « surchauffe ». Mais la priorité est hélas donnée aux agences de notation pour satisfaire aux « sacro-saints » ratios financiers !

Pour les années à venir, EDF et Engie seront inévitablement en difficulté en raison de la baisse des consommations d'électricité et de gaz liées à la baisse d'activité économique, aggravée par la perte récurrente de clients vers les fournisseurs alternatifs. Il faut un plan de relance ambitieux pour soutenir le secteur de l'énergie (aides à la performance et à l'efficacité énergétique, renouvellement de moyens nucléaires pilotables...). C'est certainement aussi le moment pour ces deux entreprises de s'interroger sur leurs investissements à l'international : le temps n'est-il pas venu de privilégier les investissements en France ?

Chez Engie : « nouveau » virage à 180° !

Le Président du Conseil d'Administration JP Clamadiou a annoncé que « 2/3 tiers des activités sont éloignées du cœur du groupe, comme le montage électrique ou d'air conditionné, et toutes les activités de maintenance et entretien (facility management) » : un périmètre d'environ 13 milliards. Une « mise sous revue stratégique » de ces activités de services est annoncée qui n'est qu'une « préparation à la cession » : soit plus de 60 000 postes « solutions client » supprimés chez INEO, AXIMA, COFELY ou ENDEL ! Et ceci alors que la Business Unit Engie Solution a fait l'objet d'une nouvelle organisation... au 1^{er} janvier 2020 !

Ici aussi les cessions augmenteront de 4 à 8 Md€ : outre les Services, Engie s'apprête à céder des parts dans ses entreprises gazières (GRTgaz, Elengy, Storengy...) et dans Suez, pour un soi-disant recentrage/simplification du Groupe.

La CGT conteste ces décisions : ce serait entériner la fin de la complémentarité gaz-électricité-Enr-Services-Eau : par nouveau charcutage auquel elle oppose la complémentarité des activités Services et Energies qui se sont construites au fil du temps pour répondre à des besoins qui sont liés. Des activités centrales pour la transition énergétique et qui assurent un véritable service public autour des enjeux actuels de transition énergétique. Abandonner cette complémentarité conduirait à un effondrement généralisé du Groupe.

Plus personne d'ailleurs ne comprend la stratégie dont les orientations sont modifiées tous les trimestres ! Ne reste que le démantèlement et la vente par appartement dont les marchés financiers raffolent. Engie a trop privilégié la seule rentabilité court terme, au lieu de construire une stratégie industrielle de moyen et long terme.

Agir pour peser sur le monde de demain

Les problèmes d'Engie et d'EDF ne datent pas de la crise du Covid. Ils sont structurels et proviennent de la libéralisation du marché du gaz puis de l'électricité. Ces nouveaux plans d'économie Covid vont accentuer les manques d'effectifs... et rajouter des problèmes aux problèmes.

Dans son Programme Progressiste de l'Énergie la FNME-CGT fait de nombreuses propositions : mettre fin au marché, baisser les taxes... Il est temps de peser sur les choix, présents et à venir, dans le cadre de cette énième crise. Le monde de demain doit prendre en compte les exigences sociales, écologiques, climatiques et sanitaires et mettre au rebut la rentabilité financière de court terme.

Les problèmes
structurels proviennent
de la libéralisation des
marchés gaz/électricité

TAXONOMIE ?

Au niveau européen, de longues discussions ont abouti à classer les activités économiques en durables et moins durables...

Les nouvelles règles de l'UE en matière de finance verte sont conçues pour canaliser les liquidités vers des projets qui soutiennent le climat. Dès la fin de 2021, cela obligera les fournisseurs de produits financiers à divulguer quels investissements répondent aux critères climatiques.

Une « liste verte » d'activités jugées durables ou pas

Au travers de 67 secteurs, le Technical Expert Group (TEG) européen a déterminé quelle était la "contribution significative à la lutte contre le changement climatique sans provoquer des dommages collatéraux". Les propositions publiées en mars 2020 par le Parlement et le Conseil Européen définissent une première « **liste verte** » **appelée taxonomie** que les investisseurs pourront utiliser pour leurs investissements pour le climat et l'environnement. Ces règles doivent garantir que les dépenses COVID-19 au travers des 750 milliards d'euros du fonds de relance iront bien aux projets verts, sachant que l'argent commence à couler en 2021.

Premières sur le podium « vert », les activités **déjà bas carbone** et qui sont donc compatibles avec l'objectif d'être

neutres en carbone en 2050. En deuxièmes, les activités **qui pourraient contribuer à atteindre cet objectif** si elles étaient moins émettrices. Pour y être éligible, la production d'électricité doit reposer sur une énergie émettant moins de 100 g de CO² par kWh. En troisième place, les **activités de transition** qui contribuent à atteindre les deux autres catégories d'activités (par exemple la fabrication de turbines pour les éoliennes).

Des impacts majeurs sur nos entreprises !

Le nucléaire et la plupart des centrales et pipelines de gaz naturel sont écartés des activités économiques durables ou « vertes ». Si l'on en restait là, **nucléaire et gaz ne pourraient donc pas bénéficier de fonds européens destinés à la lutte contre le changement climatique**. Pourtant, pour de nombreux pays les centrales à gaz sont une solution pour sortir de la dépendance à des centrales électriques au charbon. Et le nucléaire, dont le pouvoir de réchauffement global en cycle de vie est 100 fois inférieur au gaz sur les 20 premières années, est une solution bas carbone.

Mais une nouvelle évaluation a été demandée par la Commission à son comité scientifique interne pour fin 2020. Les industries du gaz et du nucléaire bataillent pour obtenir le label d'investissement "vert" de l'UE. Ils espèrent que le nouveau panel d'experts redéfinira les règles d'investissement... car sans ce graal leur coût du capital augmentera.

**Nucléaire et gaz
écartés de la liste
provisoire des activités
« vertes » !**

Un mauvais chemin pour la lutte contre le changement climatique

La filière industrielle nucléaire est pourtant déjà bien mise à mal avec la PPE qui prévoit de fermer 14 centrales nucléaires, l'arrêt d'Astrid... cela aura des répercussions sociales (suppressions d'emplois, pertes de savoir-faire) qui risquent de remettre aussi en cause l'allongement de la durée de vie des centrales actuelles. Et, comble d'ironie, la France a voté pour cela, sans exprimer de réserve, au mépris de sa propre filière nucléaire (3^e filière industrielle après l'automobile et l'aéronautique). Alors que le





nucléaire est un atout majeur pour la France. L'Agence Internationale de l'Energie (AIE) et le GIEC (Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) se sont prononcés en faveur du nucléaire à plusieurs reprises et tous les scénarios pour stabiliser le changement climatique prévoient une augmentation de la part du nucléaire à l'horizon 2050 !

La porte-parole de la Commission a déclaré qu'elle prévoyait toujours d'achever les règles de finance durable cette année, bien qu'elles puissent être modifiées à une date ultérieure pour tenir compte du nucléaire.

Exclure le nucléaire, deuxième source d'énergie bas-carbone au niveau mondial, ce serait exclure l'un des rares moyens de production bas carbone qui soit pilotable (avec l'hydroélectricité). Cela hypothéquerait les chances pour l'Europe de respecter ses objectifs d'émissions de gaz à effet de serre et d'assurer l'avenir des générations futures, alors que le Covid-19 a confirmé le statut vital et stratégique de l'électricité.

Ces décisions mettent à mal l'indépendance énergétique de la France et de l'Europe. Elles obèrent les enjeux sociaux et sociétaux auxquels nous devons faire face tant en termes de filières industrielles globales (à développer et relocaliser), qu'en terme de réponse aux besoins des nations et des populations et notamment les plus fragiles.

Les investissements dans les différentes filières de production et infrastructures (électricité et gaz) sont un élément majeur pour dessiner un avenir énergétique. Il faut que les critères de choix soient fondés sur l'intérêt général, la sécurité d'approvisionnement et de desserte, les solutions optimales pour atteindre à moindre coût les objectifs climatiques ambitieux de réduction des émissions de CO².

Préparer le bon « mix » énergétique

Un « bon » mix énergétique doit viser un **développement optimisé entre les filières** (renouvelables, sans oublier l'hydraulique, le nucléaire historique et neuf...), et la

sûreté d'approvisionnement, avec des moyens de pointe pilotables suffisants pour gérer l'équilibre des réseaux, tout en laissant une grande part à l'expérimentation et à la recherche (sur le gaz renouvelable, l'hydrogène, les batteries...)

Et tout ceci doit se faire à **un coût supportable par les populations. Il faut mettre fin au mécanisme de marché** : son fonctionnement en Europe confirme son ineptie. Il est faussé par les subventions et régulations qui tentent d'imposer des politiques parcellaires, incohérentes... Le subventionnement excessif des électricités renouvelables, aléatoires, prioritaires sur le réseau pour les gestionnaires de réseaux, conduit à des **prix de marché parfois négatifs**. Contrairement à l'objectif initial, **cela fait augmenter les prix** pour les consommateurs, avec des fournisseurs alternatifs parasites qui se remplissent les poches de bénéfices sans assumer aucun risque.

La France doit maîtriser ses politiques publiques, dont bon nombre, en matière d'énergie, ne répondent qu'à un souci de communication, de rentabilité à court terme, sans ambition de moyen et long terme ainsi que d'efficacité au bénéfice des citoyens. Seul le service public est à même de répondre aux enjeux de demain et le Programme Progressiste de l'Énergie détaille toutes les propositions FNME-CGT. Tout reste à construire entre citoyens, élus et syndicats, salariés, usagers et entreprises, avec des droits nouveaux et des espaces d'intervention des salariés et des citoyens dans la sphère publique.

**Le Programme Progressiste
de l'Énergie
reprend toutes les
propositions FNME-CGT**

DE L'ARGENT IL Y EN A !

EDF a émis le 8 septembre 2.4 Md € d'obligations vertes pour ses projets renouvelables qui pourraient se transformer en actions et baisser la part de l'état dans EDF.

Baptisées OCEANES Vertes, ces obligations ont la particularité d'être à « Option de Conversion et/ou d'Echange en Actions Nouvelles et/ou Existantes », c'est-à-dire que ce sont aujourd'hui des obligations qui pourraient devenir demain des actions EDF (à échéance 2024). Autre particularité, leur rendement annuel brut sera de -1,68% : EDF remboursera moins que la somme empruntée. Et pourtant, la totalité de ces obligations à taux négatif se sont vendues comme des petits pains en une seule journée.

Nouvelle preuve que pour les détenteurs de capitaux, l'argent ne manque pas !

Si les actions EDF grimpent au-dessus d'un certain plafond, les souscripteurs auront intérêt à convertir leurs obligations en actions EDF, car ils bénéficieront alors d'une prime de 32.5 % par rapport au cours de bourse de référence et empocheront une belle plus-value. Preuve, ici aussi, que la financiarisation des entreprises et ses effets dévastateurs sur les choix stratégiques de celles-ci perdureront dans le monde de demain...

Une bonne affaire pour EDF au final ?

Pas sûr, car l'état ne souscrit que pour partie à cette nouvelle émission. En cas de conversion totale en actions, il pourrait voir sa part diminuer dans EDF : une privatisation larvée qui ne dit pas son nom !

Une privatisation larvée qui ne dit pas son nom !

De par la loi, la part des actions détenues en propre par l'état ne peut pas descendre en dessous de 70%. Elle est aujourd'hui de 71% en propre, et de 83.6% en y ajoutant les actions détenues par la Banque Publique d'Investissement (BPI).

L'équation financière d'EDF ne boucle plus

Cette « soif » de crédit d'EDF ne s'arrête pas là, car EDF a aussi émis, le même jour, pour 2.1 Md € d'obligations hybrides. Pourquoi autant de besoin de financement ? Parce qu'EDF a trop de sorties de cash au travers de ses investissements, dans la maintenance (grand carénage, pour pro-



longer de 20 ans les centrales nucléaires actuelles) et dans les projets neufs (2 EPR à Hinkley Point en Angleterre, 1 EPR à Flamanville et de nombreux projets dans les Energies Renouvelables (Off-shore...)) et pas assez de rentrées d'argent. Le problème vient des caprices du marché et du fait de brader plus du quart de sa production nucléaire à ses concurrents qui engrangent des profits sans investir ni prendre de risques industriels.

EDF utilisera ce financement « vert » pour ses projets hydrauliques, éoliens, photovoltaïques, de biomasse, d'efficacité énergétique... pour atteindre l'objectif de doubler sa production Enr (> 50 000 MW en 2030).

Mais émettre de nouvelles actions EDF ne peut conduire qu'à se soumettre toujours plus au diktat des actionnaires et des marchés financiers. En empruntant à tout va, et en bénéficiant de moins en moins de la garantie de l'Etat, EDF ne fait que reporter à plus tard la résolution de ses problèmes structurels : un manque de revenus.

Le Programme Progressiste de l'Energie de la FNME CGT propose une stratégie totalement opposée en revenant à l'EPIC EDF

(<https://fr.calameo.com/read/00449151393c850323e0c>).

Action : Titre de propriété d'une entreprise qui représente une fraction de son capital social. L'actionnaire est l'un des «propriétaires» de l'entreprise.

Obligation : Titre de créance à durée limitée : c'est une part de la dette d'une entreprise qui donne droit à un coupon versé périodiquement ou à l'échéance en fonction de la valeur nominale de l'obligation et de son taux d'intérêt.

(<https://enerfip.fr/lexique/>)